

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 14
N° identifiant 2023-0022

Titre Prendre acte - Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle Animation Culture des Couronneries - Désignation des membres du jury

Rapporteur(s) M. Robert ROCHAUD
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	3	<p>Mandants</p> <p>M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires</p> <p>M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	---	---

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49. Sont sorties Mmes Ombelyne DAGICOUR, Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT et Claude THIBAUT (mandataire de Mme Agnès DIONÉ).
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Achats - Moyens généraux
------------------	--

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la ville de Poitiers porte la maîtrise d'œuvre unique de la construction d'un bâtiment neuf regroupant une antenne du Conservatoire à rayonnement régional (CRR), le Centre d'animation des Couronneries avec le Carré bleu et le restaurant d'insertion l'Éveil : le pôle animation culture des Couronneries. Ce pôle est l'un des équipements majeurs pour le quartier, la Ville et Grand Poitiers.

Conformément à l'article R. 2162-17 du Code de la commande publique, un jury est constitué afin d'examiner les candidatures, les offres finales, d'évaluer ces dernières et de les classer.

Les membres élus de la Commission d'appel d'offres (CAO) font partie du jury suivant l'article R. 2162-24 du Code de la commande publique.

Afin de donner l'avis sur le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle animation culture des Couronneries, il est souhaitable de constituer une CAO spécifique pour cette opération.

Dans le cadre des procédures relatives aux marchés publics, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la création d'une Commission composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La CAO sera présidée par la Maire ou sa représentante ou son représentant.

Le Conseil municipal a délibéré précédemment sur les modalités de dépôt des listes en vue de la constitution de la CAO spécifique (n° 2023-0011).

Madame la Maire annonce qu'une seule liste a été déposée dans les conditions prévues par la délibération n° 2023-0011 présentée préalablement au cours de ce Conseil.

Elle présente cette liste « Alexandra BESNARD » composée de la façon suivante :

Titulaires	Suppléants
1. Alexandra BESNARD	1. Bastien BERNELA
2. Charles REVERCHON-BILLOT	2. Ombelyne DAGICOUR
3. Aloïs GABORIT	3. Rafael DOS SANTOS CRUZ
4. Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	4. Jean-Louis FOURCAUD
5. François BLANCHARD	5. Isabelle CHÉDANEAU

Madame la Maire fait procéder à 20h30 au vote qui donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins	45
- Nombre de bulletins blancs.....	1
- Nombre de bulletins nuls.....	0
- Suffrages exprimés	44
- Majorité absolue	23

La liste « Alexandra BESNARD » présentée a obtenu 44 bulletins.

La composition de la Commission, propre au concours de maîtrise d'œuvre, est donc la suivante :

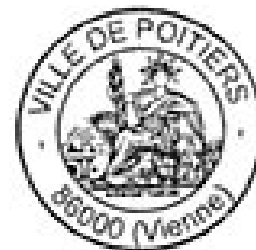
Titulaires	Suppléants
1. Alexandra BESNARD	1. Bastien BERNELA
2. Charles REVERCHON-BILLOT	2. Ombelyne DAGICOUR
3. Aloïs GABORIT	3. Rafael DOS SANTOS CRUZ
4. Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	4. Jean-Louis FOURCAUD
5. François BLANCHARD	5. Isabelle CHÉDANEAU

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de prendre acte ...

La Maire,

Le Secrétaire,

Mme Léonore MONCOND'HUY



Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-172617-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	1.1	Marchés publics	